

Le 4 septembre 2012

Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA**Par dépôt électronique**F: +1 514.286.5474
nortonrose.comMaître Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 255
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2Votre référence
R-3815-2012Le 1er janvier 2012, Macleod Dixon s'est joint à
Norton Rose OR pour créer Norton Rose Canada.Ligne directe
514.847.4492Notre référence
01000241-0056Courriel
eric.dunberry@nortonrose.com**Demande de révision de la Décision D-2012-077 disposant de la demande de Société en commandite Gaz Métro (SCGM) de modifications de certaines conventions comptables réglementaires, dossier R-3815-2012**

Chère Me Dubois,

Nous désirons répondre à la lettre que vous adressait Me Dominic Neuman en date du 30 août 2012, plus particulièrement à l'affirmation voulant que SCGM ait la seule discrétion de mettre en œuvre le dispositif de la décision concernant la modification de la convention comptable relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Contrairement à cette affirmation, SCGM reconnaît le caractère pleinement exécutoire du dispositif de la Décision durant l'instance en révision et entend procéder à l'implantation des conventions comptables autorisées dans les délais et les circonstances précisés à notre lettre du 20 août dernier. Le délai dans la mise en œuvre d'une nouvelle convention comptable relative aux avantages postérieurs à l'emploi ne constitue pas un refus de procéder à cette mise en œuvre mais une modalité de mise en œuvre conforme à la Décision D-2012-077. La décision de SCGM d'opter pour le maintien de la méthode actuelle dans les circonstances précisées antérieurement n'est pas discrétionnaire mais plutôt liée à la décision du CNC de prolonger d'une année additionnelle l'exemption d'application des IFRS, tel que précisé à notre lettre du 20 août dernier.

Nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Éric Dunberry

ED/lc

Copie : Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Vincent Regnault
Intervenants
Me Marie-Christine Hivon